



**3222 - Protection, valorisation  
du patrimoine non protégé**

**Répartition de subventions pour l'aide aux  
actions culturelles et patrimoniales associatives**

**Rapport n° CP/2011/462**

**Service gestionnaire :**

Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions culturelles et patrimoniales associatives.

Cette aide vise prioritairement à soutenir les sociétés d'histoire et d'archéologie locale dans l'acquisition et la diffusion d'ouvrages ainsi qu'à l'organisation de manifestations à vocation culturelle et patrimoniale.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département du Bas-Rhin contribue au fonctionnement annuel des sociétés d'histoire et d'archéologie.

A ce titre il participe à l'acquisition et la diffusion de publications (annuaires, revues) émanant des sociétés d'histoire. L'aide financière est versée directement aux sociétés d'histoire, permettant à celles-ci de diffuser leurs ouvrages à l'ensemble des collèges, lycées, bibliothèques et médiathèques du territoire de la Maison du Conseil Général dont elles relèvent.

D'autre part, le Département contribue également à l'organisation de manifestations mettant en valeur le patrimoine départemental et permettant son appropriation par le grand public.

La commission de la culture du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable sur ces propositions.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 34162                          | 65-6574-3120    | 66 900,00 €                                      | 66 900,00 €                       | 17 270,80 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

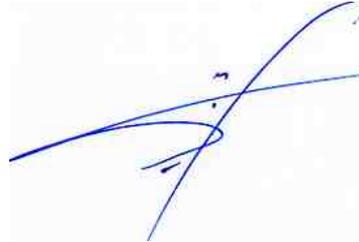
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, conformément aux tableaux annexés :*

- 16 270,80 € au titre de l'aide à la diffusion pour les sociétés d'histoire

- 1 000 € au titre de l'organisation d'une manifestation à vocation culturelle.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL